



Depuis plusieurs années, la Ville de Brossard est fière de proposer à ces jeunes citoyens une programmation riche et diversifiée en camps de jour d'été et en camps de la relâche scolaire. Les moniteurs de camp sont formés en animation, en intervention et en premiers soins, et sont tous animés par le même désir de faire vivre des journées inoubliables aux jeunes participants, sous le signe du divertissement et de la sécurité.

HORAIRE DES CAMPS

L'horaire de la journée normal est le même pour tous les camps⁽¹⁾ :

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Le service de garde est disponible pour tous les camps⁽²⁾ :

De 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

Visitez la section *Service de garde* pour connaître les modalités de ce service.

Note : tous les camps sont fermés le lundi 24 juin. Les camps *Les Frimousses à vos troussees*, *Programme d'accompagnement* et *Les Frimousses ADO* (uniquement) sont également fermés le lundi 1^{er} juillet.

Pour obtenir de plus amples informations concernant les camps de jour de la Ville de Brossard, communiquez avec Services Brossard en écrivant à services@brossard.ca ou par téléphone au 450 923-6311.

⁽¹⁾À l'exception des camps spécialisés : *Interprétation de la nature* et *Golf* (voir les horaires dans le descriptif de ces camps).

⁽²⁾À l'exception des camps : *Croix de bronze*, *Médaille de bronze* et *Programme aspirant-moniteur*.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde propose des activités et des jeux libres qui sont adaptés à tous les groupes d'âge.

Le service de garde est disponible pour tous les camps, à l'exception des camps Programme aspirant-moniteur, Croix de bronze et Médaille de bronze.

L'horaire du service de garde est le suivant :
De 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

Les dates d'inscription au service de garde sont les mêmes que les dates d'inscription aux camps. L'inscription au service de garde se fait pour des périodes d'une semaine. Il est possible de sélectionner une ou plusieurs semaines de service de garde, de manière consécutive ou non.

Coût : 35,75 \$ par semaine

L'inscription à un camp et à un service de garde se fait au même moment. Pour ce faire, sélectionner, sur la plateforme d'inscription en ligne (ou au comptoir de Services Brossard), l'option d'inscription au camp choisi qui comporte le service de garde.

Exemple :

- camp de soccer semaine 1
- ⇒ – camp de soccer semaine 1 avec service de garde

Si un parent a inscrit son enfant à un camp sans choisir l'option du service de garde, puis décide ultérieurement de rajouter cette option, il devra conserver son inscription (ne pas annuler) et se rendre au comptoir de Services Brossard pour faire ajouter le service de garde au camp déjà sélectionné. Le paiement des frais de garde sera exigé au même moment.

Carte privilège

La carte privilège donne accès à une banque de 5 jours de service de garde pour des besoins occasionnels. La carte est valide pour toute la période des camps d'été, au coût de 40 \$.

Amende pour retard

Si le parent vient chercher son enfant après 18 h, une amende est imposée. L'amende est applicable par famille (et non par enfant), et est payable sur place, selon la grille tarifaire suivante (un reçu peut être demandé) :

- 15 minutes et moins : 5 \$
- 16 à 30 minutes : 10 \$
- 31 à 45 minutes : 15 \$
- 46 minutes et plus : 20 \$